

Ne jetez plus vos mégots par terre

Pour protéger notre environnement, la ville de Courdimanche s'est engagée auprès de l'organisme ALCOME et a installé plusieurs cendriers à différents endroits : à l'Hôtel de Ville, la MELC, le bassin de la Louvière, devant Mister Pizz, place du Ruban Fauve, tabac à la Renaissance, square André Parrain, parking des Croizettes, aux Bergeronnettes et au Street Workout.



Pourquoi ne pas jeter son mégot n'importe où ?

Les mégots sont un véritable fléau pour la nature et compliquent le traitement de l'eau. En effet, en fonction de l'environnement dans lequel le mégot a été jeté, la nature en vient péniblement à bout entre 1 et 5 ans.

Comment seront traités les mégots ?

Les services de la ville collecteront les mégots. Ils seront par la suite recyclés par l'entreprise TchaoMégot qui utilise le premier procédé au monde capable de dépolluer écologiquement les mégots de cigarette sans utiliser d'eau ni de solvant toxique. Ils seront ensuite utilisés comme isolant éco-conçu pour les bâtiments et textiles.

Courdimanche porte une attention particulière aux enjeux environnementaux. Depuis plusieurs années, la ville propose des solutions afin de lutter contre la pollution et de préserver la biodiversité.

En respect de la « politique Zéro déchet » des points de collecte pour le recyclage des piles, des masques usagés, des téléphones portables, ont été mis en place. La Ville souhaite réduire l'empreinte carbone, c'est pourquoi des vélos à assistance électrique ont été attribués aux agents de la ville et qu'un plan de sobriété énergétique, la végétalisation et la désimperméabilisation des espaces publics entre autres ont été institués depuis 2022.